

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JANVIER 2018,  
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU  
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes. Debbie Deslauriers, mairesse  
Joëlle Derulle, conseillère  
MM Julien Milot, conseiller  
Nicolas Girard, conseiller  
Gilles Godbout, conseiller  
Benoît Pouliot, conseiller  
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2017
5. Avis de convocation - Séance extraordinaire - Budget révisé
6. Avis de convocation - Séance extraordinaire - Taxation
7. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
8. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
9. Résolution : Adoption du règlement sur la rémunération des élus 2018
10. Résolution: Demande de déneigement - chemin de la Chalouperie
11. Résolution: Vente du 6926, Royal (Ancien bureau municipal)
12. Résolution: Priorités locales - Sureté du Québec
13. Résolution: Approbation du rapport d'activités 2017 - SSI
14. Résolution: Appui au projet no. 141 de Bell Canada - Programme Québec branché
15. Résolution: Embauche surveillant - salles
16. Résolution: Demande de subvention PRIO - bandes de patinoire
17. Résolution: Marina - non-renouvellement de mandat
18. Résolution: Marina - démission de M. René St-Laurent
19. Résolution: Comptes à payer
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Clôture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 1104-18**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 1105-18**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Nicolas Girard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **11 décembre 2017** tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
NO : 1106-18**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017**

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **11 décembre 2017** tel que rédigé.

**5. AVIS DE CONVOCATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - BUDGET RÉVISÉ**

Une séance extraordinaire se tiendra le 25 janvier 2018 à 19 h 30 dans le but d'approuver une version révisée du budget 2018 afin de baisser la hausse prévue de taxes.

**6. AVIS DE CONVOCATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - TAXATION**

Une séance extraordinaire se tiendra le 25 janvier 2017 pour l'adoption du règlement sur la taxation 2018.

**7. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de DÉCEMBRE 2017 : 3  
Coût des travaux 470.00 \$

**8. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES  
ÉLUS 2018**

**RÈGLEMENT # 576 - 2018**

**Ayant pour objet de fixer la rémunération du maire et des conseillers  
municipaux ainsi que les frais de kilométrage**

---

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux (1988, chapitre 30) permet à la Municipalité de fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** Bruno Gosselin, **appuyé** par Gilles Godbout et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1** - Le présent règlement portera le titre de «Règlement # 576-2018 ayant pour objet de fixer la rémunération du maire et des conseillers municipaux».

**ARTICLE 2** - Le présent règlement abroge à toute fin que de droit le règlement # 554-2015, ainsi que tout autre règlement antérieur relatif à la rémunération des élus.

**ARTICLE 3** - La rémunération du maire est fixée à 11 545 \$ annuellement, payable en trois (3) versements égaux.

3.1 Le maire suppléant recevra une rémunération égale à celle du maire si ce dernier s'absente pour une période de plus de 30 jours consécutifs.

**ARTICLE 4** - La rémunération des conseillers est fixée à 4 636 \$ annuellement, payable en trois (3) versements égaux. Un élu qui se sera absenté à plus de trois séances ordinaires publiques de l'année (1 novembre au 31 octobre) ne recevra pas le dernier versement dû en octobre.

**ARTICLE 5** - Le maire et les conseillers auront droit à une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération fixée aux articles 3 et 4 du présent règlement.

**ARTICLE 6** - La rémunération fixée aux articles 3 et 4 du présent règlement sera augmentée chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par *Statistiques Canada*.

**ARTICLE 7 - a)** Le membre du conseil qui, dans l'exercice de ses fonctions, a effectué une dépense pour le compte de la municipalité peut,

sur présentation d'un état appuyé de toutes les pièces justificatives, être remboursé par la municipalité du montant réel de la dépense.

- b) Tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser un acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

**ARTICLE 8** - Les frais de kilométrage sont fixés à 0,45 ¢ du kilomètre.

**ARTICLE 9** - Le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ARTICLE 10** -Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION  
NO : 1108-18**

**10. DEMANDE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN DE LA  
CHALOUPERIE**

**ATTENDU QUE** la résolution 1399 acceptait le plan de cadastration de rues présenté par les Immeubles Champêtres le 8 novembre 1980;

**ATTENDU QUE** la résolution 591-89 du 3 juillet 1989 nommait la rue donnant accès à la chalouperie Godbout, 'rue de la Chalouperie'

**ATTENDU QUE** le droit de passage ne donnait accès qu'au chemin Royal, sans aucun autre avantage;

**ATTENDU QU'**aucune autre rue privée ne bénéficie d'un service de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Julien Milot , **appuyé** par Gilles Godbout , et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de déneigement de toute la zone asphaltée provenant des propriétaires des quatre résidences visées.

**RÉSOLUTION  
NO : 1109-18**

**11. VENTE DU 6926, ROYAL (ANCIEN BUREAU MUNICIPAL)**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont convenu d'un prix pour la vente du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691\_43\_8020 qui est connu sous « ancien bureau municipal »;

**ATTENDU QU'IL** a été décidé de vendre ledit immeuble l'aide de 'DuProprio' et que le prix de vente demandé est de 188 000 \$ CAN;

**ATTENDU QUE** la vente se fera « sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur » d'où le prix de vente en deçà de l'évaluation municipale;

**ATTENDU QUE** les déficiences connues, soit le toit à refaire, le plancher du rez-de-chaussée, et certains éléments du revêtement extérieur ont été dénoncées verbalement par la directrice générale aux personnes qui l'ont contactée;

**ATTENDU QUE** quelques offres ont été reçues, par la Municipalité et que deux d'entre-elles sont supérieures au prix demandé;

**ATTENDU QUE** la meilleure offre d'achat est conditionnelle au résultat d'une

inspection;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par Julien Milot et appuyé par Benoît Pouliot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, il est convenu;

- d'autoriser la mairesse et la directrice générale, à vendre et à négocier la date de possession l'immeuble du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691\_43\_8020 pour la somme de 198 000.00 \$ à Monsieur Sylvain Blouin.
- à signer tous les documents requis par le notaire qui aura été déterminé par l'acheteur, si ce dernier accepte les résultats de l'inspection.
- d'autoriser la directrice générale, advenant que la vente ne se concrétise pas d'ici au plus tard vendredi, le 2 février 2018, à procéder à un nouvel appel d'offres d'achat.

**RÉSOLUTION  
NO : 1110-18**

**12. PRIORITÉ LOCALES - SURETÉ DU QUÉBEC**

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que le conseil transmette à la Sureté du Québec les priorités locales suivantes:

**Sécurité Routière**

- Agir à titre de premier répondant, posséder un défibrillateur (DEA) dans chaque voiture de patrouille
- Faire respecter les limites de vitesse partout, y compris l'entrée du village (ouest) et dans le cœur du village
- Faire respecter les règlements relatifs aux autobus scolaires
- Faire la promotion des règlements relatifs aux traverses piétonnes
- Faire la promotion du partage de la route
- Étudier la possibilité de réviser la réglementation des limites de vitesses aux abords des écoles en concertation avec les municipalités, l'école et la MRC

**Prévention Du Crime**

- Procéder à une campagne sur l'importance de verrouiller les portes des résidences, garages, véhicules, etc
- Patrouiller dans les rues résidentielles (côtes, chemins, rangs)
- Patrouiller en soirée le quai et le Parc maritime

**Couverture D'Événements Spéciaux**

- Répondre à la demande de couverture lorsque demandé (Fête Nationale etc.)

**RÉSOLUTION  
NO : 1111-18**

**13. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 - SSI**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte le rapport d'activités 2017 de la MRC de l'Île-d'Orléans tel que présenté.

**RÉSOLUTION  
NO : 1112-18**

**14. APPUI AU PROJET NO. 41 DE BELL CANADA - PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ**

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que le conseil appuie le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 141). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.»

**RÉSOLUTION  
NO : 1113-18**

**15. EMBAUCHE SURVEILLANT - SALLES**

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers M. Maxime Coulombe à titre de surveillant de salles.

**RÉSOLUTION  
NO : 1114-18**

**16. DEMANDE DE SUBVENTION PRIO - BANDES DE PATINOIRE**

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la directrice générale à compléter et transmettre la demande de subvention pour des nouvelles bandes de patinoire dans le cadre du programme PRIO du Ministère de l'éducation, des Loisirs et du Sport.

**RÉSOLUTION  
NO : 1115-18**

**17. MARINA - NON RENOUELEMENT DE MANDAT**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que la Municipalité avise le conseil d'administration du Club nautique de l'Île de Bacchus que le mandat de M. Patrick Labbé ne sera pas renouvelé pour l'année 2018

**RÉSOLUTION  
NO : 1116-18**

**18. MARINA - DÉMISSION DE M. RENÉ ST-LAURENT**

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte la démission de M. René St-Laurent à titre de représentant Classe A pour la Municipalité.

**RÉSOLUTION  
NO : 1117-18**

**19. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (30 105.21 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (852 654.90 \$) totalisant 882 760.11 \$ pour le mois de DÉCEMBRE 2017 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1117-18**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

**20. CORRESPONDANCE**

Madame Debbie Deslauriers a reçu une lettre de félicitations de M. Philippe Couillard, premier ministre, pour son élection au poste de mairesse.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION  
NO : 1118-18**

**22. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Benoît Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
DEBBIE DESLAURIERS  
MAIRESSE

*« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*